

*Les subsides*

Ces gens sont exceptionnels parce que, comme vous le savez, madame la Présidente, leurs exploitations se trouvent dans une région du Canada où les règlements concernant l'utilisation des terres sont très stricts. Ces régions sont considérées comme parmi les quelques bonnes régions agricoles du Canada. Les conditions climatiques et le sol sont favorables à la production de fruits tendres de verger et de denrées agricoles connexes. On a donc établi des règlements visant à ce que, dans ces régions, les terres soient réservées à cette utilisation. Ces gens se trouvent maintenant dans une conjoncture où le gouvernement a décidé qu'il va faire disparaître la culture de la vigne ainsi que, dans une grande mesure, toute l'industrie des fruits tendres de verger à la suite de cet accord de libre-échange. Mais ces gens sont prisonniers de ces terres réglementées ou réservées strictement à une utilisation agricole. Ils ne peuvent donc même pas vendre leur exploitation. Ils ne peuvent pas s'implanter dans d'autres secteurs à cause des règlements concernant l'utilisation des terres.

Je me contenterai de dire que c'est un drame pour moi de devoir écouter les gens m'expliquer les uns à la suite des autres ce que cet accord signifie pour eux. Si nous pouvions discuter avec des groupements agricoles venus d'un bout à l'autre du pays, de la Nouvelle-Écosse à l'île de Vancouver, nous entendrions des gens exprimer le même point de vue. Ils nous diraient qu'eux et leurs ancêtres sont agriculteurs depuis de nombreuses générations dans certains cas, et qu'ils se trouvent maintenant dans la position intolérable et inacceptable d'avoir à abandonner leur gagne-pain et leur exploitation agricole.

Plusieurs aspects de cet accord commercial nous inquiètent. Nous nous attendions bien sûr à ce qu'on y inclue un mécanisme de règlement obligatoire des différends, de sorte que, lorsque certains produits agricoles seraient frappés de droits compensateurs, nous puissions compter sur une tierce partie neutre et objective pour arbitrer et trancher sur le tort présumé. Tel n'est pas le cas. Le mécanisme de règlement obligatoire des différends n'est rien de plus qu'une instance chargée d'examiner tout simplement si on a violé ou non des lois américaines.

Il est juste de dire, je pense, que si un groupe de pression américain lance une procédure compensatrice, il s'ensuivra nécessairement que ce sera la législation américaine qui sera suivie. Cela n'est guère rassurant pour nous, car la législation américaine est extrêmement protectionniste. Elle est axée contre les importations en provenance du Canada. Le secteur de la viande rouge, dans lequel il y a toujours eu libre-échange à toutes fins pratiques, est encore soumis à la menace des droits compensateurs. Les Américains peuvent maintenant venir examiner ce qui se passe au Canada et découvrir ce qu'ils appelleront des programmes de subventions pour nos producteurs de bœuf et nos transformateurs de viande rouge. S'ils décident que nous les subventionnons, alors ils pourront évidemment lancer une procédure compensatrice. Nous avions supposé qu'un accord de libre-échange supprimerait cette menace continue. Pour ce qui concerne le porc, nous remarquons que le droit compensateur de 4,4c. la livre reste en place contre les livraisons de porc sur pied aux États-Unis.

Nous avons été particulièrement inquiets quand nous avons découvert l'autre jour que les États-Unis avaient déjà violé l'accord. L'accord est en place. Il a été signé, les deux pays se sont engagés à se soumettre à ses articles. L'article I dont je parle déclare que chacune des parties s'est engagée à tenir compte des intérêts de l'autre partie en matière d'exportation dans l'utilisation de subventions à l'exportation des produits agricoles exportés vers des pays tiers, de telles subventions pouvant avoir un effet préjudiciable sur les intérêts de l'autre partie en matière d'exportation.

Ce que nous avons constaté, c'est que les États-Unis, qui subventionnent lourdement leurs producteurs céréaliers, ont maintenant commencé d'intervenir sur des marchés céréaliers qui étaient traditionnellement ceux du Canada: l'Union soviétique, la Chine, et l'Inde dans une certaine mesure. Or, ils envoient maintenant des produits lourdement subventionnés sur ces marchés, ce qui va donner de deux choses l'une. Ou bien notre chiffre d'affaires avec ces marchés traditionnels va baisser, ou alors, pour être en mesure de soutenir la concurrence, il nous faudra baisser les prix à tel point que la vente cessera d'être rentable. Voilà les choix qui s'offriront à nous. De toute façon, les Américains n'ont pas respecté l'accord.

● (1620)

Quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a été saisi de la question à la Chambre, il a répondu qu'il en «parlerait» au secrétaire d'État des États-Unis lorsqu'il le verrait en fin de semaine. Or, le fait d'en «parler» ne réconforte guère les milliers de céréaliers qui voient les États-Unis violer l'accord que nous venons tout juste de signer.

J'ai trouvé intéressante l'étude de l'Université du Maryland dans laquelle on a examiné cet accord en ce qui concerne le secteur agricole. Les auteurs ont conclu qu'il avantagerait énormément les agriculteurs américains. En fait, ils ont déclaré qu'il leur serait très profitable, puisque désormais ils pourront offrir sur nos marchés leurs fruits, leurs légumes, leurs poulets, leurs dindes, leurs oeufs, et beaucoup d'autres produits qui, jusque-là, avaient fait l'objet de diverses restrictions douanières. Cette nouvelle situation aura pour conséquence de sauvegarder ou de valoriser jusqu'à 355 000 emplois aux États-Unis. Là encore, cela ne nous console guère, au Canada.

Nous avons appris que les Américains comptaient subventionner leur secteur agricole. L'an dernier, les crédits affectés à leur programme de valorisation des exportations et à d'autres subventions destinées au secteur agricole ont atteint un milliard et demi de dollars. La somme est énorme et, dans bien des domaines, il a été très difficile à nos exportateurs de soutenir la concurrence des États-Unis. Nous espérons donc voir réduire ces subventions agricoles. Nous avons été consternés de voir qu'on les a augmentées, et même sensiblement. L'année prochaine, en effet, les États-Unis subventionneront leur secteur agricole au rythme de 4 milliards de dollars. Si nous pensons que nous avons eu du mal dans le passé à soutenir la concurrence américaine en agriculture, nous n'avons encore rien vu. Ces produits fortement subventionnés nous causeront des difficultés sur le marché.